



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 141-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.197

Déposée le : 10.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schär (Schönried, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.09.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Questions à la DSSI relatives à l'hôpital de Zweisimmen

Ce qu'il s'est passé en tout juste quatre jours, au début de la session, avec l'hôpital de Zweisimmen, soulève bon nombre de questions.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis le début de l'année 2024, il est de notoriété publique que l'hôpital de Zweisimmen sera exploité par un prestataire privé. Le 20 mars 2024, le Conseil-exécutif a décidé qu'il fallait qu'un contrat soit signé entre STS et Medaxo. Pourquoi le Contrôle des finances a-t-il attendu le deuxième jour de la session pour intervenir, soit plus de deux mois ?
2. Comment est-il possible que STS ne nécessite ensuite qu'un seul jour pour prendre une décision ?
3. Quels rapports le Contrôle des finances a-t-il remis au Conseil-exécutif en lien avec STS au cours des cinq dernières années ?
4. Le Contrôle des finances a-t-il assuré un suivi de l'octroi des deniers publics dont a bénéficié STS et de l'utilisation qui en a été faite par STS ?
5. Les cinq millions de francs prévus pour Medaxo n'étaient-ils pas aussi destinés à combler les investissements qui auraient dû être réalisés en temps utile à Zweisimmen ?
6. Le canton n'a-t-il pas aussi de toute façon cédé l'hôpital à STS, il y a des années de cela, pour une poignée de sous ?

Motivation de l'urgence :

- Décision rapide de STS
- Situation juridique au sein de la DSSI
- Intervention tardive du Contrôle des finances

Destinataire
– Grand Conseil